

PROCES VERBAL du 28 mars 2014
CONVOCATION DU 24 mars 2014

Le 28 mars deux mil quatorze à 9 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Agris proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations, du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Mmes. MESNARD Aurélia, MOREL Corinne, PERONNE Christine, POLMAN Catherine, QUOIRAUD Martine

Mrs. BAJOR Pierre, BENITO Raymond, BLAINEAU Jean-Marie, GESTRAUD Laurent, PIVETEAU Patrick,, PRECIGOUT Marcel, RIVET Pascal, VILLETTE Stéphane, VIMPERE Christian, ZANDVLIET Philippe

La séance est ouverte sous la présidence de M. VIMPERE Christian, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Monsieur PIVETEAU Patrick se propose secrétaire de l'assemblée.

Mme PERONNE Christine et. M.BLAINEAU Jean-Marie sont nommés assesseurs

ELECTION DU MAIRE

Monsieur PRECIGOUT Marcel, doyen de l'assemblée prend la présidence.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-5, L. 2122-8, 2155.5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la question « qui est candidat au poste de maire ? » Mr VIMPERE se fait connaître.

Le vote par l'isoloir est choisi pour l'élection du Maire et des Adjoints.

A tour de rôle, chaque conseiller vient déposer son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15	
	A déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral	0	
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15	
	Majorité absolue	8	
A obtenu	M.VIMPERE Christian	voix	13

M. VIMPERE qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de M. VIMPERE Christian, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire propose d'élire TROIS ADJOINTS. A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable.

ELECTION du PREMIER ADJOINT

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de M. VIMPERE Christian, élu Maire, à l'élection du Premier adjoint.

A la question « qui est candidat au poste de 1^{er} adjoint ? » Mr PIVETEAU se fait connaître

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
	A déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral	0
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
	Majorité absolue	8

A obtenu	M. PIVETEAU Patrick	voix	14
----------	---------------------	------	----

M. PIVETEAU qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé PREMIER adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION du DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du Deuxième Adjoint.

A la question « qui est candidat au poste de 2ème adjoint ? » Mr BAJOR Pierre, M. BLAINEAU Jean-Marie, Mme QUOIRAUD Martine se font connaître.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
	A déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral		0
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés		15
	Majorité absolue		8
Ont obtenu	M. BAJOR Pierre	voix	8
	M. BLAINEAU Jean-Marie	voix	5
	Mme QUOIRAUD Martine	voix	2

M. BAJOR qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé DEUXIEME adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION du TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du Troisième Adjoint.

A la question « qui est candidat au poste de 3ème adjoint ? » M. BENITO Raymond, M. BLAINEAU Jean-Marie, Mme MESNARD Aurélia, Mme QUOIRAUD Martine, M. VILLETTE Stéphane se font connaître

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
	A déduire / bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral	0
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
	Majorité absolue	8
Ont obtenu	M. BENITO Raymond voix	2
	M. BLAINEAU Jean-Marie. voix	2
	Mme MESNARD Aurélia voix	8
	Mme QUOIRAUD Martine voix	2
	M. VILLETTE Stéphane voix	1

Mme. MESNARD Aurélia qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé TROISIEME adjointe et a été immédiatement installé.